

JOURNAL DE LYON

RÉDACTEUR EN CHEF :

M. A. SCHNÉEGANS

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

LE GÉRANT :

C. THIÉNÉSY

ADMINISTRATION ET BUREAUX

A LYON

41 — rue de l'Hôtel-de-Ville — 41

PRIX

L'ABONNEMENT

Ville de Lyon

Département du Rhône

Autres départements

Trois mois : 9 fr.

Six mois : 18 fr.

Un an : 36 fr.

— 10 fr.

— 20 fr.

— 40 fr.

— 12 fr.

— 24 fr.

— 48 fr.

(Pour l'étranger : le port en sus.)

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

Abonnements aux annonces : 30 cent. la ligne. Réclame : 1 fr. la ligne.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

AVIS

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DE LYON n'a point changé et demeure toujours inférieur à celui des autres grands journaux de Lyon.

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré, ou sur le point d'arriver à son terme, de vouloir bien le renouveler le plus promptement possible, afin que l'envoi de leur journal ne subisse aucune interruption, et joindre à leur demande la dernière bande imprimée indiquant exactement leur adresse.

NOUVELLES DU JOUR

18 janvier.

La lutte continue, ardente, passionnée, entre le gouvernement et les adversaires de l'impôt sur les matières premières, qui se succèdent à la tribune de l'Assemblée nationale. De toutes parts arrivent des députations ou des députés, envoyés par les chambres de commerce et les chambres syndicales des diverses industries menacées. Partout enfin s'organisent d'importantes manifestations, dont l'objet est de protester jusqu'à la dernière heure contre la ténacité aveugle avec laquelle le gouvernement se cramponne à son projet. M. Pouyer-Quertier a demandé à être entendu aujourd'hui; peut-être demain, à défaut de M. Baragou, le président de la République interviendra-t-il de nouveau pour tenter un suprême effort. On verra, au surplus, par les divers télégrammes qui sont reproduits à notre bulletin télégraphique, que la situation reste tendue, mais ne s'est point aggravée; on pense, au contraire, qu'un grand nombre de membres de l'Assemblée, hésitants au commencement du débat, auront été depuis lors frappés de certains indices qui témoignent assez clairement du véritable but poursuivi par le gouvernement.

Il se confirme, en effet, que M. Thiers finirait par se montrer tout à fait conciliant sur la question de tarifs, mais resterait intransigeant quant au principe. Ce n'est donc pas, en réalité, pour procurer au Trésor des ressources, dont l'absolue nécessité, — au moins pour une forte part, — n'est justifiée que par l'exagération de certaines charges inscrites au budget; — c'est pour avoir le droit de dénoncer le traité de commerce avec l'Angleterre et d'en conclure un autre, que M. Thiers s'acharne à réclamer de la Chambre un vote de confiance qui tranche la question de principe: voilà ce qui se dit un peu partout, et ce qui ressort très-nettement des récentes déclarations du gouvernement. Suivant une dépêche de ce matin, M. Thiers annoncerait même formellement à la tribune qu'il est déjà d'accord avec l'Angleterre, et que cette puissance a formellement promis de ne point élever les droits d'entrée sur les vins. «Votez d'abord, votez le principe, et vous verrez après comment tout s'arrangera pour le mieux dans le meilleur des mondes économiques»: Voilà, en somme, ce que demande avec instance le gouvernement, et ce que, jusqu'à présent, la Chambre lui a sagement refusé.

Toutefois, ainsi que nous le mande un de nos correspondants, la perplexité est très-grande dans les cercles commerciaux et industriels, et l'on craint qu'avec son habileté prodigieuse M. Thiers ne finisse par triompher, grâce à la fatigue de la Chambre, des résistances qui surgissent plus nombreuses et plus vives tous les jours.

Ce ne sont pas d'ailleurs les contre-projets qui feraient défaut, on le sait, si l'impôt sur les matières premières venait à être repoussé.

Pour grouper en un seul faisceau les forces de l'opposition, M. Alfred André et treize de ses collègues ont déposé un amendement qui résume les principales propositions déjà faites et formule, en quelque sorte, un système complet, opposé à celui du gouvernement.

Cet amendement, développé hier devant la commission du budget par son principal auteur, M. André, est basé sur des principes, dont le commerce et l'industrie paraissent devoir accepter sans difficultés les principales conséquences. D'après le Journal des Débats, ce nouveau projet est considéré par un grand nombre de membres de la Chambre comme pouvant rallier tous les adversaires du projet gouvernemental.

Le sacrifice le plus considérable est demandé au commerce et à l'industrie appelés à contribuer par une augmentation de cinq dixièmes sur le principal des droits de patente, à partir de la 3^e classe, soit environ 20,000,000; — par un droit proportionnel de 1/10 sur toutes les entreprises commerciales et industrielles calculé sur un chiffre minimum de 50 millions, soit 50,000,000; — par un droit modéré de 2/10 sur le revenu des valeurs mobilières françaises et étrangères et par un prélèvement minimum sur les courtages, soit 30,000,000, — en tout 100 millions.

Les fortunes inactives et les revenus réalisés se trouvent atteints dans ce projet par une augmentation de 3/10 sur le principal des impôts mobiliers et des portes et fenêtres, 45,000,000, — puis par des taxes somptuaires (chevaux, domestiques), se montant à 8,000,000.

Aux 30 millions proposés par le gouvernement sur certains droits de consommation, l'amendement ajoute un dixième sur le sel, ce qui produira 30,000,000, plus diverses autres taxes de détail évaluées à environ 20,000,000.

C'est donc ensemble une somme de 233 millions qui, par l'adjonction d'un dixième fixe sur le principal de la contribution foncière, soit 17 millions, arriverait à donner au gouvernement les 250 millions qu'il demande.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

ITALIE.

Rome, 16 janvier.

Une société s'est définitivement constituée pour l'établissement d'un service de bateaux entre Naples et New York.

Le duc Guillaume de Nassau est arrivé à Rome.

Le père Hyacinthe revient à Rome. On assure qu'il collaborera à la rédaction d'un nouveau journal défendant les intérêts du parti religieux.

On l'a descendu dans un état qui ne laisse pas d'espoir.

Et, plus bas, on ajoutait en post-scriptum qu'on avait le regret d'apprendre que l'infortunée petite Amalia avait succombé dans la matinée à ses brûlures.

Cette nouvelle, bientôt répandue dans la ville, y avait jeté la consternation.

J'eus, paraît-il, le courage d'écouter jusqu'au bout sans mot dire cet épouvantable récit, mais quand Marie se tut, je tombai évanoui sur mon lit.

XXIII.

J'avais une congestion cérébrale, et, pendant cinq ou six semaines, je perdais toute conscience de ce qui se passait autour de moi.

On m'a raconté que la médecin, fort inquiet, avait dit qu'il serait bon qu'il pût connaître la cause de mon mal, et ce qui avait amené cette rechute si dangereuse et si subite, pour pouvoir combattre avec plus de succès ma maladie.

Marie raconta ce qui s'était passé, la lettre reçue, la lecture qu'elle avait faite du journal de Berlin et qui lui avait fait tant de mal à elle-même. On lut la lettre de Loulou restée dans mes mains : on apprit ainsi que je connaissais Loulou; mais cela n'expliquait pas comment j'avais pu la connaître, et on resta deux jours sans savoir davantage.

Marie s'était obstinément constituée ma garde-malade. En voulant un soir serrer quelque chose dans le tiroir de ma table, elle avait trouvé la lettre de mon oncle et la grande lettre qui m'avait tant occupé. Cette lettre n'étant pas cachetée, Marie commença à la lire : quand elle vit qu'elle contenait le secret de mon mal et de mon chagrin, elle ne put se défendre d'aller jusqu'au bout.

Cette histoire si étrange pour elle, elle me l'a dit depuis, au lieu de l'éloigner de son pauvre cousin, lui avait inspiré tant d'amitié pour lui et pour la pauvre Loulou, que, de ce jour-là, elle s'était promise de tout faire pour consoler mon chagrin, sinon pour m'en guérir, ce qu'elle ne croyait pas possible.

La lettre à mon oncle avait été mise sous

allemand, dit des vieux catholiques.

Quelques sénateurs qui, d'après certaines feuilles, étaient décidés à ne pas venir à Rome, sont déjà arrivés afin d'assister aux séances du sénat.

Rome, 16 janvier, soir.

Le roi a reçu le baron de Kubeck, venu pour lui présenter ses lettres de rappel, et lui a parlé d'une manière très cordiale.

La Liberté assure que M. Sella n'insistera pas sur la taxe des tissus pourvu qu'on trouve un autre impôt équivalent.

Le gouvernement a envoyé à Versailles un employé supérieur du ministère des finances pour négocier au sujet de l'impôt dont la France veut frapper les consolidations italiennes.

ESPAGNE.

Madrid, 16 janvier, soir.

La circulaire relative à l'ordre public a été lue aujourd'hui au conseil des ministres; elle paraîtra demain dans la Gazette officielle.

La frégate la Numancia partira vendredi pour Cuba.

ALLEMAGNE.

Berlin, 16 janvier.

La Gazette de la Croix apprend que l'acceptation de la démission présentée par M. de Mühlerr-ministre des cultes, n'est pas douteuse. Le successeur de M. de Mühlerr n'est pas encore désigné. De tous les candidats dont le nom a été prononcé, M. Falk est le seul dont la candidature puisse être considérée comme sérieuse.

Relativement au motif de la démission présentée par M. de Mühlerr, la Gazette de la Croix allègue que M. de Mühlerr avait acquis la conviction que sa position était devenue, à tous égards, intenable.

La Gazette de la Croix déclare dénué de fondement le bruit d'après lequel il devrait être procédé, d'ici à quelques jours, à la répartition des dotations allouées aux généraux.

M. de Gabrillac est sur le point de repartir pour Paris.

On attend d'ici à peu de jours l'arrivée de l'attaché militaire français.

(Voir la suite des dépêches à la 3^e page.)

L'ABOLITION DE L'ARTICLE 75

Nous avons vu les inconvénients de ce que l'on nommait si singulièrement la garantie constitutionnelle des fonctionnaires, et ces inconvénients étaient énormes. Grâce au relâchement d'un procès récent dans notre ville, nous commençons à prévoir sinon à voir les inconvénients de son abolition pure et simple, et ces inconvénients ne sont pas médiocres non plus.

Pendant soixante-dix ans, depuis la Constitution de l'an VIII jusqu'à la Révolution du 4 septembre, les fonctionnaires ont été couverts par le conseil d'Etat sans lequel on ne pouvait les poursuivre pour tous les faits relatifs à leurs fonctions. On devine ce qui est sorti d'un tel système dans un pays comme le nôtre où l'administration est centralisée jusqu'à l'abus, puissante jusqu'à l'exagération et malheureusement mais inévitablement toute imbue de l'esprit politique. Même sous nos régimes les plus modérés, ses excès de pouvoirs n'ont obtenu qu'une réparation à peu près illusoire, toute demande de poursuite étant plus ou moins étranglée dans le huis-clos d'une instruction purement officieuse par un conseil d'Etat, révocable, comme il était nommé, par le pouvoir exécutif. En définitive, l'administration était jugée et partie : comment s'étonner qu'elle ne se condamnât pas volontiers ?

Aujourd'hui, tout citoyen prétendu lésé

les yeux du médecin, sous ceux de ma tante et de son mari. On savait qu'il était la blessure, on cherchait des remèdes énergiques. Le premier qu'indiqua le bon docteur, qui savait qu'il faut guérir l'âme avant le corps quand c'est de l'âme que vient le mal, fut qu'il était nécessaire d'appeler auprès de moi ma mère et mon oncle.

« Il faut, dit-il, que dès que la conscience de son mal lui reviendra, et elle lui reviendra dès que la maladie aura commencé à céder, il faut qu'il trouve là, auprès de lui, tout ce qu'il aime. L'amour tue les hommes, pourquoi ne tuerait-il pas les enfants, plus faibles que les hommes, quand une circonstance exceptionnelle lui a ouvert leur cœur ? »

Il fut donc convenu qu'il n'y aurait autour de moi que des visages sympathiques, qu'on entrerait dans ma peine, qu'on me laisserait l'image de Loulou sacrée autant que je le voudrais, qu'on ne traiterait pas, en un mot, comme une maladie d'enfant ce qui, par le fait, était une maladie d'homme.

Pour les cours auxquels elle s'adressait, la recommandation était superflue. Mon histoire avec Loulou, que dans mon récit, avait fait à sa mémoire des amis de ceux qui déjà la connaissaient. Elle n'en eut pas de plus tendres, de plus respectueux, cette chère et malheureuse mémoire, que ma bonne mère et mon oncle lui-même, quand ils la connurent à leur tour.

Ils arrivèrent aussi vite qu'ils le purent : si bien que, quand le sentiment de la vie me revint, et avec lui le sentiment de mon épouvantable chagrin, je ne trouvai autour de moi que visages éplorés partageant ma peine et pleurant Loulou avec moi, on me traita, en un mot, comme un petit veuf, et on eut raison, car je l'étais. Je voulais porter le deuil de Loulou. On me fit faire des habits noirs; Marie obtint de sa mère qu'on en ferait autant pour elle.

« C'est une sœur que nous n'avons pas connue assez tôt », me disait-elle, pour l'aider dans sa vie : aimons-la dans sa mort. Je n'ai jamais oublié ce premier et étrange amour. Rien ne l'a effacé, car rien de ce qui aurait pu me forcer à en faire le sacrifice ne serait entré dans ma vie.

peut porter librement et directement son action devant la justice ordinaire. Nous passons ainsi d'un pôle au pôle opposé. Voici la magistrature constituée juge de l'administration et (indirectement au moins) de la politique. Voici la publicité en pleine possession de ces débats. Evidemment nous ne reverrons plus le temps où les parlements mordaient à leur barre les intendants ou les gouverneurs de province, mais nous assisterons au contrôle singulièrement délicat des tribunaux sur les motifs, la portée, les détails des actes administratifs qui vont leur être déferés.

Il y a là, sans contredit, une situation grosse de difficultés. En principe, cette séparation des pouvoirs, l'un des articles les plus autorisés de notre Credo constitutionnel, va se trouver compromise. Dans l'application; et malgré toutes les modérations personnelles imaginables, deux autorités rivales se trouveront en présence avec leurs préoccupations, leurs inspirations, leurs procédés, leurs préjugés même si l'on veut, absolument opposés. Ce sera merveille si l'antagonisme, le conflit n'éclatent pas quelquefois et n'éclatent pas en plein soleil.

Qui tracera, en effet, qui assurera les règles de conduite de chacun ? Qui empêchera le juge d'être inquisiteur et l'administrateur d'être raide ? Qui séparera exactement l'appréciation indispensable et sobre de l'acte incriminé de l'invasion inopportune dans le domaine interdit des théories administratives ou politiques enfantant de nouveaux arrêts de réglemens ?

Et, d'un autre côté, comment couper court aux commentaires d'un public passionné qui transformera toute cause de ce genre en une lutte personnelle ? Comment faire pour que l'une des deux parties n'en sorte pas amoindrie, presque ravagée ? Et comment oublier enfin que chacune de ces deux parties représente un des grands pouvoirs sociaux ?

Pour la France, ces dangers sont de tous les temps et de tous les régimes; mais, dans ce moment, ils s'y présentent, qu'on nous passe l'expression, à l'état aigu. La cause en est dans les révolutions qui ont bouleversé notre pays et dans les partis qui le divisent plus que jamais.

Une magistrature instituée par un gouvernement renversé va juger une administration nommée par un autre gouvernement qui est l'adversaire du premier. Il n'y a pas d'intégrité, d'indépendance, de religion de la justice (et, certes, nous reconnaissons ces qualités à notre magistrature) qui puissent défendre entièrement des périls d'une pareille tâche, au début surtout ! Jusqu'à un certain point même, les meilleures dispositions du juge, son respect strict de la loi, sa sollicitude empressée de l'intérêt privé lui deviendront presque un écueil, car ces temps orageux et ces actes exceptionnels qu'un passé incertain lui légua à apprécier souverainement !

On s'était félicité d'arracher les tribunaux à la politique, on leur enlevant les procès de presse; on les y lance en plein, de nouveau, par l'abolition de l'article 75 de la constitution de l'an VIII.

Et le public ! le public qui guette ces procès avec une curiosité ardente ! Il va se jeter, il se jette déjà sur eux, de toute la

Mais, loin qu'un tel sacrifice m'ait été demandé, j'ai trouvé dans celle qui est devenue ma femme tendresse et respect pour ce douloureux et aimable souvenir.

Ma mère et mon oncle avaient pris le parti de s'établir à Dresde. J'y demeurai deux ans avec eux, avec ma nouvelle famille. Mon oncle n'était pas revenu de l'idée que les voyages forment la jeunesse, mais il reconnaissait qu'ils n'étaient pas sans danger pour l'enfant prématurément laissé à lui-même. Il jura par ses grands dieux que, lui vivant, il ne me quitterait pas d'une semelle. Mon histoire avec Loulou l'avait attendri au-delà de tout ce dont il se croyait capable : « Je l'aime cent fois mieux, ce gros-là, disait-il, depuis que j'ai pu voir tout son cœur. »

XXIV.

Mais mon oncle avait son idée fixe. J'étais né notaire, avait-il dit autrefois, il fallait donc que je fusse notaire. Mes deux années de séjour à Dresde m'avaient suffi pour compléter mes humanités grecques et latines. J'avais de plus appris l'allemand.

Un beau matin, mon oncle, qui avait toujours la transition brusque, me dit : « Mon garçon, es-tu solide ? apprends-tu, je vais te faire un grand chagrin ! Nous allons quitter Dresde. Nous allons aller à Paris, tu vas y faire ton droit. Quand tu l'auras fait, tu entreras chez mon ami Pichot, notaire, rue... n° 97. Tu te feras aussi facilement, je suppose, les grimoires du métier dans la tête que le grec et le latin; et à vingt-cinq ans, pas un jour de moins, je t'achèterai l'étude de maître Pichot, et tu seras maître BERNARD, NOTAIRE, A PARIS. »

Et comme je ne répondais pas :

« Laisse-moi donc faire, dit-il, tu écriras à ta cousine, elle t'écrira, et après l'étude viendra la femme. »

Mais, lui dis-je, mon oncle, les fauvelles n'épousent pas les éléphants.

Monsieur plaisanta, dit-il, il est guéri. Et il ajouta : « Tu ne feras pas plus peur à la fauvelle à laquelle je pense, que monsieur son père, à côté de qui tu n'es qu'un mouche-ron, n'a fait peur à sa femme. Marie, mon

fureur de ses passions de parti. Il ne s'élève pas, lui, jusqu'aux régions sereines des principes et du droit; il ne reste pas même sur ce terrain où la discussion, toute vive qu'elle puisse éclater, est encore réglée par l'égalité de contradiction devant la justice. Non, il ne voit que les personnes, c'est-à-dire les idoles ou les victimes de ses divisions de partis !... »

Tels sont, vus sans illusion, dits sans passion, les inconvénients de la loi nouvelle. Quant à ses avantages, nous les tenons pour immenses, pour frappants, mais ce n'est pas sur eux qu'il nous semble sage de s'appesantir aujourd'hui. Le revers de la médaille doit, à notre avis, appeler tout regard prévoyant. C'est à chercher le remède ou au moins le palliatif qu'un esprit vraiment politique et patriotique doit uniquement s'attacher.

Les peuples libres n'ont jamais connu la garantie constitutionnelle des fonctionnaires, mais n'oublions pas que ces peuples sont dans d'autres conditions que nous.

L'Angleterre a une magistrature placée à une telle élévation, environnée d'un tel éclat, investie d'une telle indépendance à l'égard de tout autre pouvoir, que son rôle, en pareille occurrence, est aussi facile, aussi naturel que celui de nos tribunaux est insolite et embarrassant. Et, en outre, l'Angleterre n'a pas d'administration ou, pour mieux dire, pas d'administrateurs rivaux de ses magistrats.

Aux Etats-Unis, le pouvoir judiciaire est constitué d'une façon toute spéciale; les fonctions multiples de l'administration sont divisées par le vote populaire entre une foule de citoyens fréquemment rééligibles et justiciables du suffrage de leurs pairs beaucoup plus que des décisions des tribunaux. Les mœurs sont faites d'ailleurs à de tels débats et au système qui a placé dans le pouvoir judiciaire jusqu'à la garantie des droits constitutionnels les plus élevés de l'Union et des Etats comme du dernier particulier.

La Belgique enfin dont la constitution porte, dans son article 24, « que nul ne peut être poursuivi sans l'autorisation préalable du conseil provincial », exerce des poursuites contre les fonctionnaires publics pour faits de leur administration, la Belgique n'a pas subi nos révolutions, nos déchirements de partis. Sa magistrature est recrutée et avancée presque complètement en dehors de l'action du gouvernement.

Pour conclure, venons-nous donc proposer le rétablissement de l'article 75 ou quelque chose de pareil ? A Dieu ne plaise ! Le remède d'un extrême n'est pas dans l'extrême opposé ! Nous constatons simplement, suivant la formule connue, qu'il y a quelque chose à faire, et nous appelons, sur ce problème compliqué d'une législation sagement pondératrice l'attention de tous les esprits sérieux.

Les Discours de M. Thiers

Nous désirons très-vivement que le pouvoir de M. Thiers s'affermisse et dure le plus longtemps possible. Ce désir ne nous est nullement suggéré par la conformité des idées; bien loin de là. Ni sur la liberté commerciale, ni sur la réorganisation de l'armée, ni sur l'attitude à prendre vis-à-vis des prétentions du clergé, nous ne partageons les idées ou les sentiments de l'honorable président de la République.

La réorganisation de l'instruction publique, qui est

cher Poullé, est exceptionnellement la femme qu'il faut; elle trouve son père superbe, elle l'adore, elle ne voudrait pas lui voir perdre un gramme de son embonpoint, — tu es son lot. L'habitude est prise pour elle des gens qui ont du poids. Marie, de son côté, est donc tout à fait ton affaire.

— Mais, mon oncle, Marie voudra-t-elle ? Et d'ailleurs, d'ici six ans, sept ans peut-être, bien des choses peuvent changer. Attends-tu longtemps un gros mari comme moi, quand on est ravissante comme elle, cela pourrait lui être rendu difficile. Elle ne manquera pas de prétendants...

— Qu'importe, dit mon oncle, si dès à présent tu es son prétendu ? Tiens, tu seras toujours bête par un côté ! Est-ce que Marie est une Parisienne ? Marie l'attendra cent ans si le faut, j'en réponds. Nous viendrons tous les ans passer les vacances dans la Suisse saxonne. Ces deux mois suffiront à entretenir l'amitié; ça tient l'eau, le cœur des Allemandes, ça n'est pas comme les cœurs toujours un peu fêlés de nos petites demoiselles de Paris. Stoeber vient d'acheter une propriété à Schandau, tout près de son usine, dans un coin magnifique; c'est une contrée très-romantique où je suis sûr que l'amour se conserve comme les cornichons dans un bocal.

— Oh ! mon oncle, lui dis-je, quelle comparaison !

— Elle ne vaut rien ? Trouves-en une autre. Du reste, ajouta-t-il pour en finir, sachez, monsieur mon neveu, que tout cela est d'ores et déjà arrangé et convenu entre toutes les autorités compétentes; le cousin et la cousine Stoeber, ta mère et moi, et que, par conséquent, c'est comme si tous les notaires y avaient passé.

— Cependant, lui dis-je, et Marie ?

— Tais-toi, me répéta-t-il, tes amours avec la pauvre Loulou lui ont tourné la tête; elle a pris la succession, et comme elle ne danse pas, elle, tu n'auras pas de rival dans les entretiens.

Il me restait une objection à faire à mon oncle :

« Les études, lui dis-je, mon cher oncle, cela coûte des prix fous à Paris. »

— Ecoute, Bernard, me dit mon oncle, tu

à nos yeux la question capitale de l'époque, n'occupe, nous le craignons, qu'un rang très-secondaire dans les sympathies et les préoccupations de M. Thiers.

Dans presque toutes les discussions spéciales qu'il soutient, nous sommes tentés de lui donner tort, et pourtant si M. Thiers se trouvait amené à quitter le pouvoir, nous regarderions cet événement comme un véritable calamité nationale.

M. Thiers, en effet, quelles que soient les critiques qu'il est facile de diriger contre lui, possède d'éminentes qualités et rend d'immenses services. D'abord, il est patriote jusqu'au bout des ongles, et l'amour de la France est pour lui une passion véritable. La modération de ses idées, sa tournure d'esprit lui inclinée à la routine qu'à l'aventure, le rend éminemment propre à rallier à la République tous les esprits timorés, peureux, qu'éclaira tout nouveau et considérable.

Tel qui aurait horreur de la République tout court, s'accommoderait de la République de M. Thiers. Sa grande expérience de la tactique parlementaire évite les conflits, retarde les chocs et laisse subsister ce faisceau de volontés incohérentes et contradictoires qui s'appelle l'Assemblée nationale, et qu'il serait si facile de rompre et de disperser à tous les vents du ciel.

A l'extérieur, M. Thiers a de l'autorité, il inspire confiance; on croit à la fois à sa prudence et à sa fermeté; on ne redoute, de sa part, ni complaisance pour le désordre, ni entreprise inconsidérée.

On s'exhorte, dès lors, comment, malgré des théories arriérées et des idées de détail qui souvent ne correspondent plus aux besoins nouveaux de notre pays, M. Thiers est néanmoins, au dedans comme au dehors, l'homme nécessaire, l'homme de la situation, et qu'il faut maintenir à tout prix.

On comprendra, par ce que nous venons de dire, pourquoi nous regrettons de le voir trop souvent compromettre son autorité dans des questions dans lesquelles nous ne devons pas qu'il ait tout bien que telle soit notre opinion, mais dans lesquelles l'Assemblée peut lui donner tort, au détriment d'une situation qu'il importe de maintenir intacte, et d'intérêts supérieurs qu'il est à la fois si important et si difficile de ne pas perdre de vue.

Si le gouvernement doit être battu ou seulement éprouver des échecs partiels dans la discussion des lois, nous aimerions mieux que le poids de l'échec portât sur le ministre des finances ou le ministre du commerce. En effet, au pis aller, l'échec ou même la chute d'un ministre n'affecterait en rien la politique générale.

Quant à M. Thiers, qu'une conviction ardente, un courage d'esprit à toute épreuve et une persévérante jeunesse emportent quelquefois à travers les hasards d'une discussion trop mouvementée, nous lui demandons de se réserver pour les parties supérieures du rôle considérable qui lui est échu, et de se ménager davantage, sinon pour lui, du moins pour nous.

(Opinion nationale.)

Ad. Guérout.

LE DRAWBACK

Un grand nombre de personnes ne se rendent pas compte de ce que l'on entend au juste par le drawback, dont il est tant question depuis quelques jours. Il ne sera pas inutile d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

Disons d'abord ce que signifie ce mot anglais, si barbare pour plusieurs : drawback. Le drawback (terme nouveau dans le vocabulaire commercial de France), est aussi ancien que le sont les principes protectionnistes en matière d'échange des produits manufacturés.

C'est tout bonnement la prime à la sortie qui existait avant les traités de commerce de 1860 sur les lainages, les schols, les tissus de coton et de mélange.

La soierie la jouit que d'une prime temporaire en 1848, qui avait été établie par le gouvernement pour faciliter la reprise de travaux de la fabrique dans l'agglomération lyonnaise.

Sans vouloir entrer dans les mille et mille objections à faire contre l'établissement d'une taxe douanière sur les matières premières, nous voulons nous borner à indiquer l'avantage et les désavantages du système des primes d'exportation.

En fait d'avantages, il n'y en a qu'un seul :

commencées à être un grand garçon, on peut donc te confier un secret. Je vais te dire le mien, mais à une condition, c'est qu'une fois dit, il n'en sera jamais question entre nous : je suis très-riche. »

Depuis quelques temps j'en étais bien arrivé à le soupçonner; mais, voulant le pousser : « Pourquoi l'avez-vous caché ? lui dis-je. — Je l'ai caché, pour trois raisons : la première, c'est que cela m'a plu; la deuxième, c'est que je n'ai pas les jeunes gens qui ne sont propres à rien, et que, si tu t'étais cru riche, tu serais peut-être un de ces jolis mesuriers. L'argent est un

la création d'une armée nouvelle d'employés de la douane, qui auront pour devoir, quelle que soit la droiture de leur esprit, quelle que soit la loyauté de leur caractère, d'être soupçonneux, de considérer comme fraudeurs et d'être tout négociant qui viendra faire une déclaration de prime.

Quant aux désavantages, ils ressortent suffisamment de la description de ce qui se passait (et de ce qui se passerait encore si le projet d'impôt était adopté), lorsqu'un négociant avait des expéditions à faire à l'étranger.

Voici, par exemple, un commissionnaire de retour pour l'Italie ou l'Espagne qui envoyait à un de ses clients pour une somme de dix mille francs de marchandises, composées de schals brochés dits tapis, de mérinos tout laine, de tissus de Roubaix, mélanges de coton et de laine et, enfin, d'articles de coton pur.

Le commissionnaire était obligé de faire emballer chez lui tous ces articles de manière à ce que le vérificateur de la douane pût constater la conformité des pièces et des échantillons, de les faire ainsi transporter à la douane.

Il était tenu pour chacun de ces articles séparés de faire une feuille de prime en trois expéditions (une pour la douane de Lyon, la 2^e pour le bureau de sortie, la 3^e pour la direction à Paris), une carte d'échantillon de chaque type de marchandises en deux expéditions.

Ces papiers dressés, on se rendait à la douane, où l'on perdait plusieurs heures à attendre qu'un vérificateur fût libre de vérifier l'exactitude de ses déclarations.

Comme il est matériellement impossible d'indiquer d'une manière absolue, générale, la valeur primitive de la matière première, des discussions sans fin s'engageaient, et à moins que le négociant fût mis à l'amende pour avoir surchargé involontairement le prix de la matière première, on fut simplement obligé de refaire les feuilles de prime, la chose se terminait à Lyon au bout d'une heure ou deux de vérification.

Nous disons que la chose était terminée à Lyon, car elle n'était réellement bien conclue qu'après une nouvelle vérification à la douane de sortie, après examen des échantillons joints aux nombreux documents, à la direction générale à Paris.

La vérification achevée, l'emballage spécial de la douane finissait l'emballage, posait les plombs, et tout cela causait des frais relativement énormes.

Parlerions-nous des ennuis de toutes sortes que causait le débat entre le vérificateur et le négociant ?

Voici un schal broché à la laine. La laine vaut elle de 25 à 35, de 35 à 45, et 45 à 55 ? Le fil de liage qui est souvent en soie, combien pèse-t-il, et partant combien paye-t-il ?

Dans l'article de Roubaix, mélange de coton et de laine, la laine est-elle dominante ou non ? la matière première que vaut elle ? on n'en sait rien ; alors on défille un morceau d'étoffe, on pèse la laine, on pèse le coton. On n'en finirait pas si l'on voulait indiquer toutes les sources de divergences.

Pour la soie que se passera-t-il ? — Il est impossible de distinguer si une étoffe est faite avec la soie chargée à 25 ou à 600 0/0, ou du moins à quel point il faut s'arrêter entre ces deux extrêmes ? Et le prix de la matière première qui le connaît ?

Ce qui résulte de plus clair de ce beau projet c'est qu'il fera l'affaire des partisans du régime qui avait débarrassé le commerce de toutes ces entraves du bonapartisme. Est-ce là ce que cherchent auteurs ? Qu'on doute, qu'on triple, s'il le faut, l'impôt sur la valeur locative des négociants ou fabricants, la perception de cet impôt serait facile et ne ferait pas attendre vingt fois par jour ceux qui rétablissent ces affreux agissements douaniers.

TABLETTES VERSAILLAISES

2 h. 35. — M. de Tillancourt monte à la tribune pour protester. Contre quoi ? Sans doute quelque histoire de jeux de mots dont l'honorable orateur décline la paternité !

Avec M. de Montgolfier, député de la Loire, qui succède à M. de Tillancourt, la discussion sur ou plutôt contre l'impôt des matières premières recommence. M. de Montgolfier parle longuement des soies, et il le fait avec une incontestable compétence, démontrant que non-seulement les primes ne seront point rémunératrices pour l'industrie, mais que le Trésor lui-même n'y trouvera point son compte : l'industrie ruinée, le Trésor déçu, voilà qui fait un beau résultat !

M. de Montgolfier donne lecture de trois dépêches, l'une d'Allemagne, l'autre de Marseille, qui lui a été communiquée par M. Florard, la troisième de Lyon.

La dépêche d'Allemagne annonce le péril que courrait le grand commerce de la concurrence allemande.

La dépêche de Marseille proteste avec véhémence contre les impôts nouveaux et déclare que le commerce marseillais accepte toutes les charges qui lui seraient imposées sous toute autre forme que celle des droits de douane.

La dépêche de Lyon est désespérée : « Agitation complète, dit-elle, dans la haute et basse classe commerciale. Tout à craindre, même une émigration complète du commerce lyonnais. »

La lecture des trois dépêches a produit une sensation profonde. C'est le pays qui supplie et qui fait parvenir son cri d'angoisse jusque dans les oreilles de l'Assemblée « souveraine ». M. Thiers n'a point de rival à la tribune ; mais le pays, lui aussi, est un grand orateur. Nous verrons bien qui l'emportera....

Encore un début, encore un succès. Qui dit donc que la France va périr, comme autrefois Sparte, faute d'hommes ? J'en trouve toute une poussée nouvelle pleine de sève et d'ardeur, une ardeur que tempère une expérience précieuse. — Hélas ! nous avons été si rudement écorchés. — Une légion vaillante d'hommes jeunes, au sens droit, pratique, sans vulgarité, courageux sans esprit d'aventure, ni casse cou, ni tremblements ; libéraux en matière économique, républicains en politique, parce que la liberté c'est la richesse en même temps que le droit, et la république c'est la salut... Industriels, commerçants, ils savent les affaires, et quand ils abordent la tribune pour y parler avec simplicité, abondance et précision, de ce qu'ils savent, on ne les renvoie pas facilement à l'école....

M. Ambroise Joubert (de Maine-et-Loire) est de ces hommes. Jeune, de physionomie sympathique, bien venu, bien campé, possédant à fond son sujet, et le traitant avec une facilité et une netteté d'élocution singulière ; c'est le plus rude jouteur qui soit devenu venu battre en brèche le projet du gouvernement.

M. Ambroise Joubert traite spécialement la question de l'industrie lainière et chanvrière ; il la tourne et la retourne sous toutes ses fa-

ces, avec une telle aisance, une telle souplesse, avec tant de variété dans le choix des arguments, qu'on serait presque tenté de lui dire : arrêtez-vous et ne surchargez pas, gardez vous de paraître habile, et contentez-vous d'avoir raison....

M. de Montgolfier avait dit au gouvernement : Vous ruinerez la soie, et le trésor n'y gagnera rien.

M. Ambroise Joubert dit à M. Pouyer-Quertier : Vous écorchez l'industrie du lin et du chanvre, vous lui imposez une charge de plus de 20 millions. Qu'est-ce qui vous en rendra ? cinq millions cinq cent mille francs, au plus.

Et le reste, qui en bénéficiera ? Les agriculteurs. Apparemment ils ne s'en plaindront pas. Encore serait-il équitable que la protection ne vint en aide qu'à ceux qui souffrent. Est-ce le cas ?

Les terres de ces cultivateurs auxquels vous allez faire ce magnifique cadeau annuel de 15 millions ont doublé de prix depuis vingt années.

M. Ambroise Joubert redoute trois crises. Nous avons déjà la crise financière gouvernementale. Voici venir la crise financière industrielle. — L'industrie étant forcée d'emprunter à grands frais pour mettre son outillage sur un pied nouveau, si le projet est adopté ; — enfin la crise industrielle proprement dite, les consommateurs devant inévitablement restreindre leurs dépenses....

M. le président de la République s'est ingénié l'autre jour à déterminer exactement le nombre de sous et centimes dont sera augmenté, pour un ménage d'ouvrier, le prix de la robe de madame ou de la chemise de monsieur....

M. Joubert fait ses réserves relativement à ce singulier dont l'économie l'émervaille. Quant à l'habileté des calculs, qu'à cela ne tienne, mesdames et messieurs, nous allons vous en faire tout autant....

Supposons qu'on mette cent millions de taxes nouvelles sur la terre.... (Oh ! oh ! Interruption à droite...) Messieurs, c'est une simple supposition.... Admettons encore que l'agriculture — ce que M. Joubert souhaitait de toute son âme — se décharge chrétiennement de l'impôt sur le dos du consommateur. Comptons trente-trois millions d'habitants en France. Cela fait trois francs par tête et par année. Ou, — l'année étant de 365 jours, — un centime par jour....

Un centime par jour ! Que dites-vous du tour, et ne trouvez-vous pas que nous nous entendons, nous aussi, à manier les chiffres ? A prestidigitateur, prestidigitateur et demi....

L'honorable orateur termine en donnant son plan :

1^o Un pécule de 20 cent. par 100 fr. sur les effets de commerce et sur les quittances commerciales. L'expérience a déjà prouvé que les effets supportent parfaitement cette charge. Pourquoi les quittances ne feraient-elles point de même ? Nulle inquisition d'ailleurs n'est nécessaire : une forte, très-forte amende, en cas d'inexécution de la loi, entre celui qui devrait donner et celui qui devrait recevoir quittance serait très-suffisamment efficace ;

2^o 5 décimes sur les patentes ;

3^o Impôt sur le loyer.

Des applaudissements nourris qui partent, non pas seulement de la gauche et du centre gauche, mais même du centre droit et des confins de la droite, accueillent la péroraison de ce remarquable discours ou vient de se révéler si inopinément la compétence et le talent de M. Ambroise Joubert. C'était un nouveau venu qui l'abordait la tribune : quand il en est redescendu c'était presque un maître.

M. Baragnon (du Gard) a fait sa rentrée aujourd'hui à la Chambre. Quand nous disions au commencement de cette chronique parlementaire que la discussion avait été tout entière défavorable à l'impôt des matières premières, nous oublions M. Baragnon. L'avions-nous oublié tant que cela ? Avoir M. Baragnon pour soi, n'est-ce pas une autre manière d'être compromis ?

Toujours est-il que M. Baragnon est passé en transuge au projet du gouvernement.... Comment cela ? N'attendez pas des raisons de chiffres ! M. Baragnon ne fait point de discours d'affaires, il nous donne tout simplement « l'histoire de sa conversion ». Mais si M. Baragnon n'est point un spécial, il est du moins un homme « sincère ». Il n'a pu résister aux séductions de cet impôt des matières, léger, tenu, volage, qui « se répartit à l'indiférence comme une poudrière d'indifférence ». Il a fait une autre « découverte », c'est que cet impôt se répartit d'une manière proportionnelle à la fortune.

M. Baragnon « sait bien qu'on l'attend à la question du coton ». Mais sur la question du coton, Baragnon, tout en n'étant pas un homme spécial, est un homme ferré. Il est aussi fertile en considérations sur la robe d'organdi (M. Baragnon prononce d'organdi) qui sont des plus touchantes.

Enfin, ce qu'il y a de sûr avec le nouvel impôt, c'est que l'agriculture ne s'en plaindra pas !

Lourd, Baragnon, très-lourd, ce pays ! Après un discours de M. Scheurer-Kestner, discours qui a le mérite d'être bref et le tort de mêler le socialisme à la question, fut-ce même pour dire qu'il y est complètement étranger, — et une réplique de M. Dussaussoy à M. Baragnon, lequel voulait qu'on votât immédiatement sur ce principe, la discussion est renvoyée à la séance du lendemain.

Aux commerçants et aux industriels de mettre à profit ces délais. Qu'ils pétitionnent et pétitionnent encore, en adressant directement à l'Assemblée « souveraine » : hors de cette voie par de salut.

H. A.

COURRIER DE PARIS

Paris, 17 janvier.

Votre correspondance d'hier vous a manqué par suite d'un malentendu qui ne se représentera plus et que vous devinez sans peine. Chacun de vos correspondants, de son côté, avait compté sur son confrère, et vous vous êtes trouvés comme dit le proverbe.

Peut-être avec cela ai-je d'autres excuses à vous faire. En relisant ce matin, dans le *Journal de Lyon*, ma correspondance d'avant-hier, je me suis demandé si je ne m'adressais pas trop. Ce sont des gens peu amusants que les moralistes ; même quand ils ont autant d'esprit que La Rochefoucauld, on ne les goûte guère qu'après leur mort, et c'est une extrémité à laquelle je tâche de ne pas songer. Que voulez-vous ? Les uns se plaignent de l'anarchie politique ; M. Thiers déplore l'anarchie intellectuelle ; et pour moi, je ne puis m'empêcher, au spectacle que j'ai sous les yeux, de crier contre l'anarchie morale.

Dans toutes les rencontres de la vie quotidienne, dans toutes les opinions, dans tous

les milieux, j'ai l'occasion de remarquer parmi nous le développement d'un véritable affaiblissement cérébral, dont le plus souvent, les manifestations s'impairaient ou s'indignent, mais qui, plus souvent encore, m'affligent et m'alarment pour mon pays. Ce n'est pas dans la politique seulement, c'est surtout dans les mœurs, dans la manière d'être, dans la déviation de la pensée et du langage, jusqu'à dans une sorte de gauchissement du type physiologique français, que m'apparaît le signe de cette croissante décadence.

Da là les digressions où je m'échappe parfois et que j'ai craints d'imposer à ceux qui ne font l'honneur de me lire. Il est difficile, d'ailleurs, de traiter convenablement de tels sujets dans des lettres qui doivent toucher un peu à tout et où l'on ne dispose, par conséquent, que d'un espace restreint. D'autre part, quelle utilité y aurait-il à remplir uniquement ma correspondance de faits, d'anecdotes, sur le terrain desquelles certains journaux spéciaux seront toujours les maîtres ? Je cherche à faire participer le public à mes réflexions ; elles ne me sont pas exclusivement propres, et peut-être est-il des personnes qui n'attendent, pour y donner un peu d'attention, que de les voir imprimées.

Tout est matière à réflexion par le temps qui court. Ce matin, par exemple, je déclinai chez un vieux ami, quoique réactionnaire à rendre des points à M. de Franchieu. Ce réactionnaire a un fils unique qui aura un jour, si l'avenir le permet, quarante mille francs de revenu. Or, ça, lui disais-je, que comptez-vous faire de ce gamin dans quelques années ?

— Moi, me répondit-il le plus naturellement du monde, mais rien du tout ; j'espère bien qu'il n'aura pas besoin de rien faire. Voilà ce qu'un homme honnête, raisonnable, intelligent sur tout le reste, peut encore, au jour d'aujourd'hui, débiter sérieusement en plein Paris ! Croyez-vous que cela ne mérite pas une mention ?

Je conviens que c'est rare. Ou, soit, au contraire, les gens les plus élevés socialement et les plus riches se piquent de comprendre le temps où ils vivent, et préparent leurs enfants à la lutte féconde de la vie, à ce que les Anglais appellent si bien *the struggle for life*. Si tous entendaient ainsi leurs devoirs, peut-être y aurait-il un regain de prestige et d'influence pour les classes aristocratiques que M. Renan, dans son beau livre de la *Réforme intellectuelle et morale*, déclare nécessaire à l'édifice d'une nation.

Malheureusement il n'y a plus de véritable aristocratie française, et les familles qui, par leur patriotisme, leur dévouement, leurs vertus, pourraient avoir encore la prétention de la représenter, s'éloignent, de plus en plus, sur d'autres points, de cette société où elles devraient revendiquer utilement leur place. Des préjugés inébranlables creusent l'abîme de séparation tous les jours davantage, et je n'en veux pour preuve en ce moment que l'agitation légitimiste en faveur du drapeau blanc et contre l'instruction obligatoire.

A propos de l'instruction obligatoire, je causais dernièrement avec une dame de mes amies, mère de famille, qui conduit ses filles chaque dimanche au catéchisme de persévérance.

— Eh bien ! madame, lui ai-je dit, vous voyez que Mgr Dupanloup ne veut pas de l'instruction ; j'y voudrais bien savoir ce que vous en pensez, avec les idées que je vous connais.

— Mon Dieu ! que puis-je penser ? Que tout le monde perd la tête ou ferme les yeux, les évêques comme les autres ; je regarde cette opposition comme déplorables, précisément pour la religion.

Je vous prie de croire que je n'invente pas ces propos pour les besoins d'une certaine thèse. Je ne vous cite cette conversation que parce qu'elle a été réellement tenue comme je vous la donne.

Et le drapeau blanc ! Parlons un peu du drapeau blanc et de M. de Cathelineau. Evidemment, et vous êtes de mon avis, il est on ne peut plus regrettable que des pierres aient été jetées, des citoyens blessés, etc. Mais, en conscience, faut-il être assez fou pour aller faire une paille propagande dans des villes comme Avignon, Aix et Montpellier ?

Les légitimistes disent à cela que M. Gambetta en a fait autant. Cela ne veut pas dire que M. Gambetta ait eu raison. D'ailleurs, si les classes populaires ont tort de provoquer, les classes bourgeoises ont encore plus tort, parce qu'elles savent davantage ce qu'elles font.

Enfin, M. Gambetta parlait, à propos d'élections, de la République qui existe, et non du drapeau blanc qui n'a pour lui de notoriété publique que la plus minime minorité.

Pour la personnalité de M. de Cathelineau, ce que j'en entends dire ne me donne pas à croire qu'elle soit de nature à revêtir cet incident des proportions que le parti voudrait lui attribuer.

Tout en rendant justice aux qualités qu'il a pu déployer pendant la guerre, on me dit qu'il y a une énorme différence à faire entre lui et M. de Charette.

La troupe qu'il a essayé de former à Rambouillet pendant la Commune a laissé dans cette ville les souvenirs les moins recommandables (je tiens cela d'un magistrat du pays) et elle n'a jamais marché, je crois, contre l'insurrection.

L'insuccès (c'est le mot) du *Roi Carotte* se confirme. J'ai vu pas mal de gens qui y sont allés, et plusieurs déclarent s'y être ennuyés. Comme libretto, on n'a absolument rien trouvé qui fût digne de Sardou ; comme musique Offenbach n'a pas été au-dessus d'une scène moyenne ; et quant à la mise en scène qui devait réparer le reste, on accorde que les costumes sont splendides ; mais on aime peu les décors, et, en somme, on trouve que cela ne vaut pas la *Biche au bois*.

Comme un malheur ne vient jamais seul, on prédit déjà que la pièce que Sardou prépare pour la Vaudeville n'y réussira pas. Ne vous en ai-je pas parlé dans le temps ? Il y a un texte à y voir des allusions politiques favorables au passé, et ce sera, par conséquent, mal accueilli. Le Vaudeville est en danger, et le sera, dit-on, tant que M. Harmant en sera le directeur. Riche par suite de spéculations sur des terrains du temps de M. Haussmann qui protégeait particulièrement ce théâtre, il laisse d'autant plus aller les choses que ce n'est pas lui, mais des actionnaires liés par un traité, qui paient.

Les dépêches de Lyon, de Marseille, d'Aix et de Bordeaux, sur l'impôt des matières premières, ont produit grand effet ici, et l'on pense que M. Thiers va perdre au dernier moment, comme Malas, la bataille de Marengo. Mais maintenant où prendre l'argent ? Le président a été habile, si ses procédés peuvent être qualifiés ainsi, en faisant écarter d'avant l'impôt sur le revenu. Je voudrais de toutes façons que le sien ne fût pas voté, ne fût-ce que pour nous sortir de cette tutelle inintelligible, et à coup sûr, bien peu constitutionnelle et parlementaire.

Quoi qu'il en soit, je sais qu'on est très-attentif à ce débat à l'ambassade de Prusse, non qu'on se soucie de nous voir faire de l'argent avec les matières premières ou autrement ; mais on veut l'argent, et on regarde le maintien de M. Thiers est essentiel pour cela. Or, que ferait l'irascible président s'il était battu par la majorité et dans les questions de finances, et dans celles de l'armée, et sur celle du retour à Paris ? Je sais bien qu'il devrait céder purement et simplement ; mais je ne sais s'il s'y résignerait.

Sur le retour à Paris, M. de Franchieu et de Belcastel commencent à être moins sûrs de leur fait.

M. de Franchieu a dit, l'autre jour, devant moi, que la majorité en faveur de Versailles n'est plus que d'une quarantaine de voix et diminue tous les jours.

J'ai fait, il y a une heure, la connaissance de M. Vautrain, le coryphée du retour, ou Paris fait homme. C'est un homme grand, assez mince, calme et assez distingué.

Il était très-ému d'un article de la *Constitution* qui l'appelle familier des princes d'Orléans, parce qu'il était à Chantilly au mariage de la fille du duc de Nemours et du prince Czartoryski.

Voilà, là-dessus, ce qu'il m'a dit à moi-même : « Je suis, depuis plus de vingt ans, l'intime des Czartoryski. J'ai fermé les yeux du prince Adam, et son fils était au lit de mort de ma mère. L'autre jour, celui-ci m'a dit : « Je n'irai que ma famille à mon mariage, et vous en êtes. »

« — J'en suis, ai-je répondu ; et voilà ce qu'on a essayé de « avorter » en apostrophe politique. »

A mon tour, j'ai répondu à M. Vautrain qu'il avait bien tort de se préoccuper d'un journal aussi décrié que la *Constitution* ; il est, dans un sens opposé, sur la même ligne que le *Gaulois*.

Un décret ministériel vient d'interdire à ces deux journaux la vente sur la voie publique.

Au point de vue des principes de liberté, on le regrette ; mais on regrette bien davantage que de pareils journaux aient un débit quelconque.

NOUVELLES ET BRUITS

Avant-hier, à onze heures, à eu lieu, à Notre-Dame, le service funèbre annoncé en l'honneur des victimes de la guerre.

Parmi l'assistance officielle, on remarquait M. Jules Simon, M. le ministre de la guerre, M. le ministre de la marine représentant le gouvernement, une députation de l'Assemblée, M. le maréchal Mac-Mahon, le général Ladmirault, et beaucoup d'autres officiers supérieurs ; les dames ayant fait partie des ambulances portant la croix de Genève, ainsi que les frères de la doctrine chrétienne.

Au banc d'œuvre, Mgr Guibert, le duc de Nemours, le comte de Paris.

L'église était entièrement tendue de noir. Au milieu de la nef principale s'élevait un grand catafalque ; à chaque colonne brûlait une lampe funéraire.

Après l'évangile, une oraison funèbre a été prononcée par le P. Félix. L'absoute a été donnée par Mgr de Paris.

Quant la cérémonie a été terminée et pendant le défilé du cortège, le gros bourdon a sonné le glas funèbre.

On remarquait dans l'assistance de malheureuses victimes de la guerre, qui avaient tenu à se rendre à cette triste cérémonie et à prior pour leurs malheureux frères d'armes tombés au champ de l'honneur.

Le mariage de la princesse de Nemours et du prince Czartoryski a eu lieu lundi à onze heures, à Chantilly.

Parmi les assistants, on remarquait l'empereur du Brésil, qui est, comme on sait, beau-père du comte d'Eu, frère de la mariée ; le ministre de Belgique, M. de Beyens, représentant Sa Majesté belge, tous les princes et princesses de la famille d'Orléans, y compris le duc et la duchesse de Montpensier, la duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, etc.

Du côté du prince Czartoryski, le comte Grocholski, la comtesse Zamoyaska et une foule d'illustrations polonaises.

La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr l'évêque d'Orléans.

L'empereur du Brésil, qui tient à ne manquer aucune séance de l'Académie des sciences, a trouvé moyen d'y être à 4 heures 12.

En revanche M. Vautrain, qui était invité aussi comme M. Cuvillier-Fleury, s'est laissé mettre en retard pour la séance du conseil municipal où il n'a pu qu'à cinq heures et demie.

A en croire le *Figaro*, M. Thiers avait été invité au mariage, mais il aurait refusé en disant que la grave discussion qui se continuait à l'Assemblée nationale ne lui permettait pas de s'absenter en ce moment.

Il paraît que l'empereur du Brésil se plait décidément bien à Paris. Son départ est retardé et n'aura lieu que le 5 février.

Don Pedro ira encore après passer un mois à Lisbonne, le berceau de sa famille, avant de retourner dans ses Etats.

L'archevêque de Paris, successeur lui-même d'une victime de la Révolution, vient de donner un successeur à l'abbé Deguerry.

Il a nommé curé de la Madeleine M. Le Rehours, ancien vicaire général.

Dimanche a été célébrée à Poitiers la fête de Saint-Hilaire.

Mgr Chigi, nonce du pape près du gouvernement français, a officié pontificalement le matin et le soir et a donné la bénédiction papale.

Notre ancien chargé d'affaires, M. de Gabric, va prochainement quitter Berlin où son successeur, M. de Gontaut-Biron, est, comme on sait, arrivé déjà.

Cela permettra à celui-ci de s'installer dans l'hôtel de l'ambassade que M. de Gabric occupait jusqu'ici.

M. de Bismarck lui a fait dernièrement visite dans les appartements provisoires qu'il occupe « sous les tilleuls ».

L'ambassade se compose jusqu'ici, outre M. de Gontaut-Biron, de deux secrétaires et d'un attaché.

On attend encore l'attaché militaire, M. de Poignac.

Pendant que nous hésitons tant à adopter le principe du service militaire obligatoire, la Russie se l'approprie, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée au *Temps* ; ce qui va lui permettre de porter son effectif, sur le pied de guerre, à 1,838,000 soldats sans compter la milice ou levée en masse.

Dans l'affaire des otages, on en est toujours à l'audition des témoins.

Ils racontent peu de faits nouveaux. Les derniers entendus étaient des témoins à décharge, appelés par les accusés pour donner de bons renseignements sur le compte des accusés.

Si les Allemands nous accusent chaque jour de tous les péchés mortels, il se trouve heureusement à l'étranger des gens qui trouvent que nous avons encore du bon et que nous ne sommes pas absolument dépourvus de probité et d'honneur.

Voici ce qu'on lit dans l'*Economist* de Londres :

Un négociant de Londres, de notre connaissance, avait, au mois de juillet 1870, pour plus de 600,000 fr. de créances sur Paris ; il pensait d'voir faire son deuil d'un mois la moitié. Or il est peu à peu rentré jusqu'au dernier centime dans ce qui lui était dû. Des faits analogues abondent. Cela tient en partie à ce qu'en France le crédit n'est pas aussi étendu et ramifié que chez nous ; il a moins souffert des secousses violentes que l'on pourrait le supposer ; mais la raison principale du fait que nous signalons, c'est l'économie, la probité, l'aptitude au travail et la richesse du commerce français.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

Séance du 17 janvier 1872.

La séance est ouverte à 2 heures 35. Validation de l'élection de M. Chaillemet Lacour et Bouchet, des Bouches-du-Rhône.

M. Dussaussoy défend le libre échange et montre les funestes effets résultant des droits sur les matières premières, et, en particulier, sur les laines. L'orateur est, en définitive, contraire au projet du gouvernement.

M. le comte de Donnet au milieu des conversations particulières appuie l'impôt proportionnel sur les factures qu'il a proposé par un amendement et l'autorisation de 200 millions ne lui semble pas absolument nécessaire comme réalisation effective.

M. Laurent (Nord) succède à M. de Donnet. Il entre ensuite dans les détails des charges qui seraient imposées aux textiles. Il n'est pas vrai que ces charges se répartissent d'une façon inégale. L'industrie de la laine, en ce qui touche les vêtements et les ameublements, Ensaie les franchises sont toujours considérables, à ce point qu'avec les primes d'assurance payées par les négociants, il y en a un certain nombre qui regretteraient les droits à cause des drawbacks dont ils profiteraient... largement.

L'honorable député fait remarquer que l'exportation des laines est due à la suppression des droits sur la matière première et à la suppression des drawbacks.

En 1859, l'exportation des laines monta à 180 millions ; en 1869, c'est-à-dire après 10 ans, on a vu la même exportation parvenir au delà de 274 millions. Et cette exportation a favorisé beaucoup notre marine marchande.

Ce n'est pas au traité de commerce qu'est dû le développement du commerce mais à la suppression des droits sur les matières premières et du drawback. (Approbation à gauche.)

L'honorable orateur examine les chiffres prévus pour les droits de sortie.

Pour le coton, il trouve dans ses calculs une différence de 2,500,000 fr. dans l'exportation et par conséquent 1,000,000 de fr.

Pour la laine il combat d'abord le principe posé par le gouvernement de ne rembourser qu'un drawback, insuffisant, inférieur au droit perçu à l'entrée.

C'est là une théorie qui émeut beaucoup le pays. Pour l'industrie qui emploie exclusivement les laines étrangères, dans quel situation le mettez-vous.

Le gouvernement espère pour la laine un résultat de 26 millions, mais grâce au préjudice que les tarifs porteront à cette industrie, le total perçu, ne dépassera pas à 5 millions et tout au plus une dizaine de millions.

M. Laurent pense que la production d'impôts que l'on espère de ce projet, sera également fort au-dessous de ce qu'il est possible. Il faut aussi tenir compte des pratiques commerciales, et de la rapidité avec laquelle les colis doivent être expédiés, et il y a tels produits territoriaux des tropiques qui doivent être mis dans des caisses de zinc, et expédiés promptement pour que la force de la couleur ne disparaisse pas sous les rayons d'un soleil ardent. (Mouvement.)

Il ne faut pas oublier d'un autre côté, que ce n'est pas tant la matière première que la façon dont elle est ouvrée, qui en fait le prix réel. Ainsi il y a des dentelles de fil et de coton, qui ont une autre valeur que certains tissus communs, et cependant le droit sur la matière première sera le même.

Renseignements commerciaux

Cours officiels de la Bourse de Paris, du 17 janvier, 5 heures du soir.

Huile de colza en fûts, disp. 109. »; en tonnes, 110.50; épurée, 118.50.
Huile de lin en fûts, disp. 101. »; en tonnes, 102.50.
Sucre 100 kil. 88° sacch. disp. 69.75; blanc, n. 3, 80. ».
Sucre raffiné, bonne sorte, 153. »; belle sorte, 154. »; cert. de sortie, 63. » à 64. ».
Mélasse de fabrique 100 kil., 11. »; de raffinerie, 14. ».
Spiriteux fins, lre qual. 90°, disp. 55.50.
Farines 8-marq. 159 kil., disp. 80. »; supérieures, 78.50.
Suifs de France, 100 kil., disp. 118. ».
Cafés, 100 kil., Java, 325. » à 340. »; Ceylan, 310 à 320. »; Haïti, 310 à 320; Rio, 310.
Cacaos, 100 k. en entrepôt, Para, 150. »; Guayaquil, 150. »; Trinité, 170. »; Haïti, »; Caraque, 260 à 300.

Cours commerciaux de la Bourse de Paris, du 17 janvier, 5 heures du soir.
Huile de colza, c. 109. » Spiritueux, c. 55. »
— mars, avr. 108 50 — mars, avr. 52
— 4 éte. 108 50 — 4 éte. 52
— 4 dern. 103 50 Farines, 8 m. ct. 80
Huile de lin, c. 100. » — mars, avr. 52
— mars, avr. 98 50 — 4 mai, 79 50
— 4 éte. 99 — Suifs, disp. 113. »

Télégrammes commerciaux.
Bliés, importations 67,200 h. Ventes, 6,400 h.
— Prix sans changement. — Irka-Azoff supérieur, 126/122, 33 f. Mariopolis, 128/124, 37 f. 25. Irka-Galat, 128/124, 37 f. Danube, 128/120, 30 f.

New-York, 16 janvier.
Coton Middling-Upland, 21 cents 3/4 la livre anglaise. — Pétrole raffiné, 28 cents 1/4 le gallon.

Farine extra state, 6 doll. 90 cents à 7 doll. 10 le baril de 48 kil. — Mais, 77 cents le bushel. — Froment rouge, 1 doll. 62 le bushel (35 litres).

Ouverture du marché: Coton, ventes, 140 balles; grand calme, prix en baisse de 1 à 2 fr. Cafés, prix fermes malgré les affaires plus restreintes. Suifs de la Plata, moutons, 69; bœufs, 62 offerts.

Froments et farines, marché calme, affaires limitées, cours nominaux sans changement.

Importations, 18,770 quarters. — 1 cargaison arrivée, 16 à vendre.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES

LYON, le 17 janvier.

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	ÉTRANGER	POIDS
58	Organsins	34	7	4755
36	Trames	8	2	2484
46	Grèges	15	8	3266
24	Diverses	1	1	1
5	Bobines	1	1	1
1	Laïces	1	1	1

170 57, 923, 9, 2, 35, 5, 10505

BALLOTS PRESSES

3	Organsins	151
9	Trames	450
28	Grèges	1344
1	Diverses	1

41 5, 32, 3, 1945

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1^{er} du mois 1813
Dernier numéro des laïces 4
Dernier numéro des ballots pressés 732

SAINT-ÉTIENNE, 17 janvier.

NUMÉRO	POIDS	FRANCE	ÉTRANGER	POIDS
16	Organsins	2	2	1516 60
23	Trames	2	2	1943 12
1	Grèges	1	1	59 83
1	Diverses	1	1	1
1	Bobines	1	1	1

40 10, 2, 8, 221, 2, 3519 55

BALLOTS PRESSES

2	Organsins	64 59
13	Grèges	578 67
2	Trames	33 78
1	Diverses	1

16 16, 16, 16, 16, 677 04

24 Décreusages 1 Grèges

52 Outrages 1 Moulin.

AUBERNAIS, 17 janvier.

NUMÉRO	POIDS	FRANCE	ÉTRANGER	POIDS
5	Organsins	525		
2	Trames	445		
19	Grèges	1419		
2	Balots pressés	180		

28 Total 2278

Opérations de décreusage... 320
Dernier numéro placé 28383
Total du 1^{er} au 17 janvier... 28383

AVIGNON, 17 janvier.

1	Organsins	55 79
4	Trames	200 50
3	Grèges	126 52
8	Total	391 81

BALLOTS PRESSES

2	Organsins	129 72
2	Trames	129 72
2	Grèges	129 72

2 Total 129 72

THÉÂTRES

Spectacles du 18 janvier 1872.

Grand-Théâtre. — La Cigale et la Fourmi, opérette. — Le Trône d'Ecosse, opéra-bouffe.

On commencera à 7 heures 1/4.

Théâtre du Gymnase. — Au bénéfice de M^{me} Darcourt. — Une Amourette, comédie. — L'Omelette à la Follebachie, opérette. — La Parle de Piquet, comédie.

On commencera à 7 heures 1/2.

LEÇONS D'ALLEMAND

N° 10, cours MORAND.

Le corps médical recommande :

LA TISANE

FRÈRE CHARLES

connue depuis longtemps et toujours employée avec succès contre les douleurs, le rhumatisme et la goutte.

Prix : 2 fr. 50 cent.

à la pharmacie de la Martinière

ALBERTIN et L. PUY,

3, place de la Miséricorde, 3, LYON. 1563

Relation des expériences ordonnées par le ministre de la guerre sur le

CAMP ROULANT DE LYON

et particulièrement sur les manœuvres d'infanterie avec le

SAC-BOUCHIER

Prix : 50 cent.

THÉORIE DES MANŒUVRES

AVEC LE SAC-BOUCHIER

révisée par le général L. MIEROSLAWSKI, d'après les exercices pratiqués à Lyon, avec une planche. Prix : 1 fr.

Ces deux ouvrages sont en vente :

A Paris, chez J. DUMAIN, librairie militaire, 30, rue de la Harpe; à Lyon, chez Félix GRARD, libraire-général, rue Saint-Dominique, n. 6. 2212

ON DEMANDE un employé intelligent, avec apport de 20 à 50,000 fr. Perspective d'association dans quelques années. Références sérieuses sont exigées.

S'adresser à MM. J. F. et C^o, poste restante, Lyon. 2211

ÉCONOMIE & FORTUNE

On peut acheter des titres de rente italienne payables par versements mensuels de 20 et 40 fr. Avec droit de concourir pendant 24 mois à 39 ou 59 tirages des obligations à intérêts et à primes des emprunts des villes d'Italie, chemins de fer de la Turquie d'Europe et ville de Madrid. Dans les 39 tirages qui auront lieu en 24 mois on concourt à 4,282 primes pour le montant de dix millions huit cent trente-cinq mille francs.

On souscrit à l'Office des Titres affiches, 100, rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'entresol. Les prospectus sont adressés franco à toute demande affranchie. 2191

Le gérant : THENAÏ.

J. ROSSIER, IMPRIMEUR.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e ROMBAU, avoué à Lyon, place des Terreaux, 2.

VENTE

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'UNE MAISON

Avec hangar, cour et jardin, située à Lyon-Vaise, rue de la Pyramide, 115, appartenant à Antoine-Marie-Victor Descombes, son épouse.

Le tout d'une contenance de quatre cent un mètres carrés.

Mise à prix, quinze mille francs, ci. 15,000 fr.

Adjudication au samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Pour extrait :

Signé : ROMBAU, avoué. 2225

Etude de M^e ROMBAU, avoué à Lyon, place des Terreaux, 2.

VENTE

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'UNE PROPRIÉTÉ

Comprenant maison, dépendances, cour et jardin, de la contenance de huit ares vingt centiares, située au territoire de l'Hare, au Bourg de Saint-Genis-Laval (Rhône), dépendant de la succession de Joseph Dubois.

Mise à prix, quatre mille francs, ci. 4,000 fr.

Adjudication au samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Pour extrait :

Signé : ROMBAU, avoué. 2224

Etude de M^e NORIN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 74.

VENTE

Par licitation judiciaire, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du trois février mil huit cent soixante-douze, à midi,

D'UNE MAISON

Bâtie sur le terrain des hospices, située à Lyon, rue Geribaldi, (ci-devant rue Sainte-Elisabeth), 97, avec droit au bail notarié expirant le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-quinze; ladite maison comprenant un rez-de-chaussée et deux étages.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant remède (qui) dispensent de tout éloges et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Robin, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Nota. — Le revenu brut est d'environ 4,000 francs.

Pour extrait :

Signé : ROBIN, avoué.

MM. les créanciers de la liquidation du commerce des sieurs M. Mara et Cie, qui étaient marchands de soies à Lyon, rue Pizay, 22, qui n'auraient pas encore produit leurs titres de créance entre les mains de M. J. Dode, expert-teneur de livres, rue Sainte-Catherine, 13, liquidateur dudit commerce, sont invités à le faire dans le délai de dix jours, s'ils veulent être compris dans les répartitions qui auront lieu. 2230

MM. les créanciers de la liquidation du commerce du sieur Charles Dumur qui était négociant à Lyon, rue d'Algerie, 22, qui n'auraient pas encore produit leurs titres de créance entre les mains de M. J. Dode, expert-teneur de livres, rue Sainte-Catherine, 13, à Lyon, liquidateur dudit commerce, sont invités à le faire dans le délai de dix jours, s'ils veulent être compris dans les répartitions qui auront lieu. 2231

ROB-SAVARES!

DÉPÔT-TONIQUE

PERFECTIONNÉ

POUR LA RAPIDE GUÉRISON DES MALADIES CONTAGIEUSES

Faiblesse des organes. Pertes. Affections cutanées. Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant remède (qui) dispensent de tout éloges et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

Mise à prix, 10,000 francs.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

A VENDRE dans un très bon quartier, une MAISON rendant 3,500 fr. Prix 45,000 fr. S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, 7, de midi à deux heures. 2037

MALADIES

Le sirop concentré de Salsepareille, à l'usage et au cachet de Quet, agit, guérit les dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, douleurs, gomme, rhumatismes, toutes les acutés des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toutes saisons et dispense des tisanes.

Dépôt à Lyon, à la pharmacie de M. Quet, rue de la Préfecture, 5. 1871

Pour PARENTS

M. RIS-SCHNELL, professeur à l'école réelle à Berne (Suisse), reçoit chez lui des jeunes gens qui désirent apprendre l'allemand.

Confort, vie de famille. 2199

S'adresser au concierge.

A LOUER

pour le 24 juin prochain

VASTE ET BEAU LOCAL

Tout agencé, de 6 pièces, pour bureaux ou magasin, Rue de Lyon, 18.

S'adresser au concierge. 2227

J